

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARÉ A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

8 Juillet. — Les dépêches russes à Saint-Petersbourg de Sakhaline signalent une démonstration navale japonaise qui paraît le prélude d'une occupation de l'île.

— Les plénipotentiaires japonais quittent Tokio pour gagner Yokohama, où ils se sont embarqués pour les Etats-Unis, à bord du paquebot *Minnesota*.

9 Juillet. — On célèbre à Alençon le cinquantième de la Société de Secours mutuels. M. Deschanel promet de demander la majoration immédiate des pensions mutualistes. Un banquet de douze cents couverts termine la fête.

— Les nouvelles d'Andalousie continuent à être mauvaises. Elles démontrent l'urgence de secourir la population.

10 Juillet. — La Chambre, après avoir entendu la déclaration de M. Rouvier sur les négociations franco-allemandes reprend la discussion des retraites ouvrières.

— L'escadre anglaise de l'Atlantique, forte de 11 vaisseaux, dont 8 cuirassés, 2 croiseurs et un bateau-atelier, arrive en rade de Brest à une heure trente.

11 Juillet. — L'amiral Melchior, préfet maritime de Lorient, lance un ordre du jour blâmant les marins et soldats qui prirent part récemment à une re-

traite aux flambeaux, en chantant des hymnes révolutionnaires et antimilitaristes.

— Le comte Chouvaloff, préfet de police de Moscou, est tué par un individu qu'il recevait en audience et qui a tiré sur lui cinq coups de feu.

— Une explosion s'est produite dans une mine du pays de Galles, à Wals-town. On croit qu'il y a cent quatre-vingts tués.

— La Chambre belge discute le projet de loi relatif à l'extension du système de défense de la place d'Anvers.

12 Juillet. — En Russie, la série des attentats à l'aide d'explosifs continue. A Minsk, un agent de police et un cosaque sont gravement blessés par l'explosion d'une bombe.

13 Juillet. — La session ordinaire du Parlement est close. Après un vif incident, provoqué par M. Lasies, la Chambre a terminé le débat sur l'amnistie. Mr Loubet a signé la grâce des condamnés de la Haute Cour.

— De Mandchourie, on n'a reçu à Saint-Petersbourg qu'un bref télégramme du général Linievitch, ne donnant que des renseignements rétrospectifs sur des engagements d'avant-postes.

14 Juillet. — La fête nationale, favorisée par un beau temps, a été célébrée à Paris et dans les départements avec éclat.

— A Varsovie, les employés du chemin de fer ont décidé d'employer à l'avvenir la langue polonaise au lieu du russe, dont l'usage était seul permis par les règlements.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

La longue lettre que nous adresse M. le docteur Studer et que nous publierons après, mettra-t-elle fin à la polémique qu'a provoquée, il y a trois semaines, celle de M. V. Thonnerieux? Nous voudrions l'espérer, mais étant donné la tournure que prennent les débats, il est à craindre qu'ils s'éternisent sans que le public, qu'on a voulu rendre juge des procédés de M. le docteur Studer à l'égard de la Société de secours mutuels aussi bien que des faits et gestes de M. Thonnerieux auprès du personnel de l'hospice, ne soit pas plus avancé qu'avant la publication des documents à l'aide desquels on prétend faire la lumière.

Monsieur le Directeur  
de la « Polite Gazette ».

Aujourd'hui je précise, nous écrit M. Thonnerieux et j'en suis fort aise.

D'après les renseignements que je l'avais prié de se procurer au secrétariat de la Société de secours mutuels, je me plais à remarquer qu'il a constaté que j'ai touché pour 64 visites 96 fr., soit 1 fr. 50 par visite.

Il a appris d'autre part que la C<sup>te</sup> d'assurances m'a accordé 122 fr. sur les 183 fr. demandés et que je me suis empressé d'accepter, faute de mieux, pour pansements et certificats de constat réputés.

En réclamant à la richissime C<sup>te</sup> le prix des pansements que j'étais en droit de me faire payer par le secours mutuel, j'ai donc fait bénéficier celui-ci des 96 fr. en litige. Et que l'on n'insinue point que les pansements étaient de simples visites et vice-versa. Le malade était sur le point

de perdre les deux yeux et avait besoin d'être pansé et médicamenté à la fois.

Ceci est acquis pour quiconque sait lire dans son exposé confus de la loi de 1893 dont il parle d'ailleurs avec plus d'abondance que de compétence. Nous y reviendrons sans doute, c'est pourquoi je me borne à lui dire que cette loi n'a rien à faire avec le médecin qui reçoit la visite d'un sociétaire, auquel le secrétaire a délivré un bon pour se faire soigner aux frais de la dite Société par le médecin de son choix. C'est à la société elle-même, représentée par son bureau, de se guider, si elle le juge opportun, sur les indications de M. Thonnerieux.

Voilà donc à quoi se réduisent les faits de haute trahison que M. Thonnerieux s'est plu à relever contre moi : à rien absolument rien, sinon à une mauvaise querelle! Le souci des intérêts dont il se ait le protagoniste bruyant n'est, selon toutes les apparences, qu'un misérable prétexte pour me faire comprendre qu'il m'a vu assez longtemps dans ce pays qui doit devenir le sien propre. Et comme j'ai l'air de ne pas comprendre, il crie partout comme un sourd que je ruine sa société par mes visites le plus souvent inutiles et mon habitude de prescrire des médicaments qui ne sont pas faits pour les pauvres sociétaires!

Pourquoi ne s'est-il pas transporté aussi chez le trésorier de la Société qui lui aurait fait voir, sans lunettes, que si pour les 12 mois de l'année 1904 j'ai touché 1066 fr. 50 et prescrit des médicaments qui ont coûté 1091 fr. 50, un de mes confrères a fait pour 10 mois seulement pour 823 fr. 50 de visites et prescrit pour 996 fr. 30 de médicaments. Quel abîme voit-il entre 180 fr. 30 par mois d'un côté et 180 fr. 25 de l'autre?

Vous avouerez que cela ne valait encore pas la peine assurément de fulminer contre la rapacité d'un médecin en particulier, puisqu'ils sont tous des mécréants, qui n'ont pas honte de se faire payer les services qu'on leur demande de jour et de nuit, mais que pour pouvoir les rendre ils ont dépensé pas mal de temps et d'argent.

M. Thonnerieux serait-il donc ontièrement de l'avis du grand jeune homme, qui est allé demander ou blessé en question, en quoi consistaient les pansements de son œil et qui trouvait *farce* de nettoyer les paupières et d'instiller une goutte ou deux d'un collyre au prix de 1 fr. 50?

Le pauvre ami n'avait encore entendu parler que des gouttes qu'on avale et mettait au même taux l'administration d'un bock, d'un bain de pieds et peut-être même d'un lavement!

Mais où M. Thonnerieux me stupéfie, c'est quand il me reproche de l'avoir voulu mettre en mauvaise posture au sujet de ses visites à l'hôpital. O sainte innocence, voilà bien de tes coups! C'était donc pour me faire voter les remerciements qu'il n'a pas trouvés dans les papiers du secrétariat qu'il a foncé sur moi comme un taureau de la Camargue? Il fallait le dire, me faire un petit signe et voilà je ne serais pas allé dans la rue trompeter un secret de polichinelle.

Il prétend qu'il y est allé pour toute autre chose que de se faire panser à l'œil, soit! je veux bien le croire pour lui faire plaisir, quoique cela paratra drôle à plusieurs. Cependant je me déclare prêt à lui montrer mes tuyaux devant... une juridiction compétente et le prie en attendant de se laisser morigéner amicalement sur son imprudence à montrer son porte-monnaie. On le volerait comme dans un bois, qu'il ne trouverait personne pour le plaindre et puis ne sait-il pas qu'on est peu reconnaissant au bureau de la Société? Ah! s'il en était, ça marcherait autrement!

Et pendant que nous sommes en veine de confidences il me permettra bien encore de relever sa double gaffe au sujet du commentaire sur son vote de 1902. Il parlait après M. Vincent, qui ne s'était pas gêné du tout de réclamer la liberté pour tout le monde y compris celle d'enseigner. Que fait M. Thonnerieux? Il s'amuse (manière de parler), à tourner un compliment à sœur X. sur son précieux haume secret, jalousement caché aux médecins et déclare ensuite qu'il dénie à sœur Z. munie d'un diplôme de l'Université, le droit de continuer à faire sa classe. Pourquoi pas dire non tout court, puisque sa raison avait des raisons que la raison ignore et que personne ne lui demandait d'expliquer.

J'espère qu'il présente je lui paratra assez honnête pour dire toutes les vérités.

Veuillez agréer, etc.

E. STUDER.

La Société d'horticulture du canton de Dammartin s'est réunie dimanche

dernier, sous la présidence de M. Ed. Labour, président.

Etaient présents au bureau, MM. Michel, vice-président, P. Viollet-le-Duc, secrétaire, Leplat, vice-secrétaire, Mardellat, trésorier, E. Lemarié archiviste, et les membres des commissions.

Après la lecture du procès-verbal adopté sans observations, M. Michel vice-président, a donné communication d'une lettre de M. le sous-préfet de Meaux, relative à l'approbation des articles modifiés des statuts, et disant qu'aux termes de la nouvelle loi sur les associations, l'approbation n'a plus d'utilité si ce n'est toutefois en vue d'obtenir par la Société la "capacité juridique" qui procure la personnalité civile avec le droit de posséder des immeubles et de recevoir des legs. La Société consultée manifeste le désir d'obtenir la "capacité juridique". Les démarches nécessaires seront faites en ce sens.

M. Labour demande la parole pour exprimer à la Société et en particulier à son vice-président M. Michel, toute sa reconnaissance pour les sentiments touchants qui ont été manifestés à la mémoire de son père, qui, comme on sait, fut élu président de la Société à la suite de M. Ed. Barre, et mourut sans avoir pu réaliser les projets qu'il avait conçus en vue de la prospérité et du développement de la société d'horticulture.

M. Ed. Labour assure la Société de son concours le plus dévoué et déclare qu'il s'efforcera de réaliser les vœux des fondateurs de la Société et les améliorations projetées par son père.

La question des concours des mois de septembre et novembre est remise en discussion et il est décidé que pour

cette année, seuls, les sociétaires pourront y prendre part.

L'admission de quelques nouveaux membres est proposée à la Société, qui s'empresse de donner son assentiment; ce sont:

MM. VÉRIN, cultivateur à Saint-Mard, présenté par MM. Pasquier et Berthault.

Lamécourt Edouard, jardinier à Othis, présenté par MM. Leseur et Lépine.

De Lesse, maire d'Othis, présenté par MM. Labour et Michel.

Champy, propriétaire à Dammartin présenté par MM. Viollet-le-Duc et Michel.

Servi Auguste, jardinier chez Mme la comtesse de Villers, présenté par MM. Heurteaux et Lépine.

Lecture est ensuite donnée du texte du programme du concours de fleurs, fruits et légumes de saison, qui aura lieu le dimanche 10 septembre prochain.

M. Berthault expose à M. le président combien serait utile, à Dammartin, une vaste salle de fêtes dans laquelle la Société d'horticulture, notamment, pourrait établir ses concours ses grandes assemblées et les distributions de récompenses.

En dehors des ressources que procureraient à la ville, les réunions publiques, les concerts, séances dramatiques, les réunions des sociétés de musique, de secours mutuels etc, la Société d'horticulture pourrait lui garantir, au bas mot, une allocation annuelle de deux cents francs, ce qui contribuerait à assurer l'amortissement de cette construction, dont le besoin se fait sentir en maintes circonstances.

M. le président se montre très partisan de l'idée émise par M. Berthault,

et, comme lui, est persuadé que la ville de Dammartin serait à même de tirer, à tous les points de vue, un excellent parti d'une construction de ce genre. Il se propose d'entretenir, à bref délai, M. le Maire, de la proposition, et de l'engager à en saisir le Conseil municipal.

La séance est levée à cinq heures,

#### MOUSSY-LE-NEUF

Le tribunal correctionnel de Meaux, contre lequel Etienne Comot a formé opposition au jugement le condamnant, pour chasse à l'aide d'engins prohibés, à 100 francs d'amende et un mois de prison, a maintenu son précédent arrêt.

#### CHARNY

Bégué veut bien nous avouer qu'il eut... des affaires... selon son mot, avec Mlle de Kampenaer. Il avait même promis mariage, mais certaines considérations lui firent reprendre sa parole. Ceci nous explique le courroux de M. de Kampenaer père (très bien considéré dans la commune, qu'il habite depuis 42 ans) qui frappa d'un coup de binette le séducteur de sa fille.

Cette histoire de binette, que complotique à plaisir le témoin Bégué, met l'auditoire en gaieté. La loi de sursis est appliquée à de Kampenaer, condamné à 46 francs d'amende.

(*J<sup>m</sup> de S.-&-M.*)

#### VILLEPARISIS

Le sieur Legros met à profit les connaissances qu'il acquit autrefois, lorsqu'il était garde-chasse, pour détruire le gibier que contiennent les propriétés avoisinant Villeparisis. Mais il fait mieux, ou pis. Il entraîne dans les sentiers où l'on braconne des

gens qui, de leur vie, n'avaient touché de collet.

C'est ainsi que, l'autre jour, il causa du désagrément à ce brave homme qu'est M. Anchar, en faveur duquel le tribunal se montre indulgent puisque, l'ayant condamné à 50 francs d'amende, il le fait bénéficier de la loi de sursis.

Quant à Legros, il paiera 400 francs.

#### OISSERY

Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire en injures et diffamations par la voie de la presse, Haran contre le journal *La Brie*.

Par défaut, M. Louage est condamné à 50 francs d'amende, à 500 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du présent jugement dans les journaux *La Brie*, *La Tribune Briarde*, *Le Publicateur* et le *Journal de Seine-et-Marne*.

#### CLAYE

Un certain Aubert Constant, né dans l'arrondissement d'Epinal, qu'il a quitté il y a une douzaine d'années, sera jugé dans huit jours, sous l'inculpation de chasse à l'aide d'engins prohibés.

#### THIEUX

La commune de Thieux a été le théâtre, avant-hier soir, d'une rixe sanglante.

A leur sortie du débit Malingre, quelques jeunes gens furent assaillis, sans aucun motif, par des belges armés de couteaux. Le garde champêtre Martin voulut séparer les combattants mais il reçut au visage un coup de poing américain vigoureusement décoché.

Ont été plus ou moins grièvement blessés : MM. Charrette (dont le corps

porte cinq plaies et qui doit garder le lit); Delion (atteint au coude gauche); Haegemon (touché à la gorge); les frères Louis et Auguste Demeyer.

Ont été arrêtés : Polydore Veckman Lateur et Pleyen, ouvriers agricoles au service de M. Dhucque.

D'autres flamands, compromis dans l'affaire, dont l'instruction sera certainement difficile, sont activement recherchés par la gendarmerie de Dammartin.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Les sapeurs pompiers de Nanteuil sont dans une excellente veine de succès donc nous les félicitons bien sincèrement.

C'est au concours de Laon que le dimanche 2 juillet, ils ont obtenu en 1<sup>re</sup> division 1<sup>re</sup> section, les récompenses suivantes :

*Manœuvre*. — Prix d'honneur ascendant, 1 couronne et 75 francs.

*Matériel*. — 1<sup>er</sup> Prix, 1 médaille vermeil.

*Stratégie officier*. — Prix d'honneur ascendant, le lieutenant Dumoulin, 1 objet d'art.

*Stratégie sous-officiers*. — 1<sup>er</sup> Prix ascendant, le fourrier Moquet, 1 objet d'art.

*Théorie appliquée*. — 1<sup>er</sup> Prix, le lieutenant Dumoulin, 1 objet d'art.

#### UNE FILLETTE ÉTRANGLÉE

Un crime odieux, rappelant celui qui fut commis il y a quelques années à Breuil-le-Vert, vient d'être perpétré à Choisy-la-Victoire, commune du canton de Clermont.

Une fillette de neuf ans a été violentée par un ignoble personnage qui, son attentat commis, l'a étranglée,

espérant ainsi pouvoir échapper plus facilement à la justice. C'est la jeune Mathilde Girard, fille de braves travailleurs du pays. Son corps a été retrouvé mardi soir dans un fourré.

On a arrêté l'auteur présumé du forfait. C'est un nommé Edouard-Victor Courtier, âgé de 26 ans, né à Dammartin-en-Goële, petit-fils de l'ancien appariteur de police de cette ville. Cet individu qui a déjà subi plusieurs condamnations avait été arrêté la veille pour vol d'une montre à un cantonnier du voisinage.

### Protection des Sites et Monuments

Le Comité départemental récemment organisé en Seine-et-Marne s'est réuni cette semaine à Melun chez M. Heude, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, délégué départemental du Touring-Club, sous les auspices duquel est placée cette utile création.

Une vingtaine de personnes étaient présentes.

On a tout d'abord procédé à la constitution du Bureau. Ont été nommés :

Président, M. Heude, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Vice-présidents : MM. Gassies, professeur au collège de Meaux et Lioret, conseiller général du canton de Moret.

Secrétaire : M. Bazin, sous-ingénieur à Melun.

Trésorier : M. Letrillard Saint-Elme délégué du T.-C. -F. à Fontainebleau et directeur de l'agence de la Société Générale.

Après cette élection faite à mains levées à l'unanimité, le docteur Simeray de Melun, a demandé s'il ne serait pas mieux, au lieu de deux vice-présidents choisis dans les arrondissements extrêmes, Meaux et Fontainebleau, d'en

nommer quatre — qui prendraient le titre de délégués ou de représentants — choisis dans les quatre arrondissements autres que celui du chef-lieu où réside le président, M. Heude; de la sorte, Coulommiers, Fontainebleau, Meaux et Provins auraient chacun une place dans le Comité. L'idée a été approuvée, elle recevra sa réalisation quand les arrondissements de Coulommiers, Meaux et Provins, non représentés à la réunion auront désigné leurs adhérents.

Il a été décidé qu'à la prochaine assemblée les délégués apporteraient chacun, en ce qui concerne plus spécialement leurs résidences et environs, la liste des Sites et Monuments qu'ils désirent voir protégés. On en dressera un inventaire qui pourra être utilement consulté par les touristes et les archéologues. Il est entendu que les sentinelles vigilantes du Beau dans la nature et dans l'architecture auront plus spécialement pour mission de signaler les destructions projetées afin d'en empêcher par persuasion, la réalisation.

### Eusèbe Renaudot. L'Orientaliste PROFESSEUR A JUILLY

On connaît Théophraste Renaudot, le fameux fondateur de la *Gazette*, le père du journalisme, dont un monument à Paris, rue de Lutèce, en face du Palais de Justice, rappelle le souvenir. Il eut un fils, Eusèbe Renaudot, qui lui-même eut un fils nommé et prénommé de même. Or ce fils, c'est-à-dire Eusèbe II Renaudot, fut professeur à Juilly et, sur ce sujet, nous trouvons quelques indications dans le *Journal*, sorte de livre de raison, écrit par son père Eusèbe I Renaudot et for-

mant aujourd'hui le manuscrit 14.348 du fonds français de la Bibliothèque Nationale.

Eusèbe II Renaudot, né à Paris le 22 juillet 1648, élève, dès l'âge de 7 ans, au collège de Saint-Charles, tenu par des prêtres de la Mission, presqu'immédiatement « empereur » de sa classe, puis, en 1556, élève des Jésuites, entra dans la Compagnie de l'Oratoire le 17 juin 1665,

Le 12 juin 1666, il prit les quatre ordres mineurs, dans l'archevêché de Paris, par les mains de l'évêque de Meaux, qui était alors Monseigneur Dominique de Ligny.

Ses connaissances, à dix-huit ans, en langues française, latine, grecque, hébraïque, samaritaine et égyptienne, émerveillaient son père, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris.

Eusèbe II Renaudot commença le premier octobre 1668, soit à l'âge de 20 ans 2 mois et 9 jours, la régence de la classe de quatrième à la maison de l'Oratoire de Juilly; et, tout en enseignant, il travaillait « fortement à se former dans la lecture des auteurs d'humanité, tant grecs que latins. »

Au commencement de l'année suivante il faisait présenter au duc d'Albret un poème latin et diverses autres compositions en langues anciennes orientales à l'occasion de la nomination de ce duc à la dignité de cardinal.

Trois ans après, le 1<sup>er</sup> avril 1672, Eusèbe II Renaudot « les forces ruinées par une longue maladie et par ses études » quitta l'Oratoire et alla demeurer chez son père.

Je note que celui-ci, baptisé et élevé dans « la religion huguenote » jusqu'à l'âge de 16 ans, y renonça en 1629 « par la grâce de Dieu ».

Eusèbe II Renaudot fut un orienta-

liste fort savant. Son passage à Juilly est digne d'être noté.

Maurice LECOMTE.

## VARIÉTÉS

### Truc de Chemineaux

La « clé des chemineaux » est enfin trouvée! Vous n'ignorez pas, en effet, que cette gent malheureuse a tout un système de signes renouvelés des Peaux-Rouges. Le meilleur moyen de se préserver d'eux, c'est donc de se servir de ces signes :

Prenez, dit notre confrère Henri Bidoux, un beau morceau de braise de boulanger, que vous choisirez d'un beau noir velouté, bien tendre et bien traçante. Et sur la façade de votre cabane, en belle place, tracez un cercle. Dans le langage des chemineaux, cela veut dire : Rien à faire. Ils comprendront. Puis, de l'autre côté de la porte, dessinez un autre cercle, traversé de deux flèches horizontales. Cela veut dire : Filez vite.

Il est un signe pour dire : « Il y a trois femmes dans la maison » ; — un autre : « Ici on donne à manger » ; — un autre enfin, néfaste entre tous : « C'est ici la maison du garde-champêtre ».

Fermiers, effacez les signes inconnus, inspectez vos murs!

Attention enfantine :

— Papa, je sais ce que j'achèterai pour ta fête.

— Quoi donc, ma chérie?

— Une belle pipe en écume.

— Mais j'en ai déjà une.

— Non, je viens de la casser.

**AVIS.** — Le docteur Jais, dentiste spécialiste de Paris, chef de clinique à l'École Dentaire, reçoit à Dammartin tous les dimanches matin, de 9 h. 1/2 à midi, chez M. Ravet « Café Français ».

On demande **UN BON CHAR-**  
**RETIER** à la Ferme de Chante-  
merle.

Étude de M<sup>e</sup> AUBRON Notaire à Paris

**VENTE**

## D'UNE MAISON

Sise à SAINT-SOUPPLETS (S.-à-M.)

Mise à Prix : 3.500 francs

## 14 PIÈCES DE TERRE

**PRÈS & BOIS**

Sises terroir de SAINT-SOUPPLETS

Mises à Prix : 125 à 1.650 francs

L'Adjudication aura lieu :

Le Dimanche 23 Juillet 1905, à 1 H.

*S'adresser pour renseignements :*

A Paris, rue de Flandre n° 20, à M<sup>e</sup> Au-  
brun, Notaire. — A Pontoise, à M<sup>e</sup> Au-  
bourgeois et M<sup>e</sup> Pierens, avoués.

*Excellente Occasion*

## UNE BICYCLETTE

*état de neuf, à vendre 90 fr.*

S'adresser au Bureau du Journal.

Étude M<sup>e</sup> LION, Greffier à Dammartin-en-Gaële

## VENTE MOBILIÈRE à DAMMARTIN

Au domicile de Madame

Veuve Charlemagne GATTE

PAR LE MINISTÈRE M<sup>e</sup> LION, GREFFIER

Le Dimanche 16 Juillet 1905 à 1 H.

AU COMPTANT 10 % EN SUZ DES PRIX

*Vient de Paraître*

## 'La CUISINE des FAMILLES'

Publication hebdomadaire

de 16 pages illustrées in-4°

Rédactrice en chef M<sup>lle</sup> Jeanne SAVARIN

Le Numéro 0 fr. 05

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

*Vient de Paraître.*

Cartes Postales très finement coloriées  
de :

La Vue générale de Dammartin.  
— Promenades du Château — L'É-  
tang et le Collège de Juilly. —  
Vue générale du Mesnil-Amelot. —  
Compans-la-Ville — Église d'Ève.  
La Collection sera continuée.

L'exemplaire..... 0 fr. 10

Cartes Postales de Mitry-Mory, Le  
Mesnil-Amelot et Moussy-le-Neuf.  
Vingt vues diversos en noir.

La Douzaine..... 0 fr. 75



Photographie E LEMARIÉ  
à Dammartin.

*Groupes de Noces et de Sociétés*

PORTRAITS APRES DÉCÈS

Reproductions — Agrandissements  
Vues & Paysages

## PORTRAITS

à 10 francs la douzaine  
(ressemblance garantie)

**Deux grands Portraits**

format album, sont offerts à titre de

**Prime gratuite.**

On pose le Dimanche et le Jeudi

de 10 heures à 4 heures

**Grand portrait prime**

30 cent. sur 40

Genre fusain, très artistique et inaltérable  
**8 francs**

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIÉ